

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE VAIRE**

SEANCE du 30 avril 2024

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 14
- votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le trente avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vairé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la mairie. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel CHAILLOUX.

Présents : MM Michel CHAILLOUX, Nathalie LUCAS, Ralph TRICOT, Jean-Charles CHAILLOUX, Franck BRUNEAU, Gwenaëlle LUCAS, Vanessa BEDNIK, Philippe VALLADE, Alain GUILLET, Pascal THOMAZEAU, Philippe RUCHAUD, Philippe RABILLÉ, Cyril LOGEAIS, et Stéphane LOGEAIS.

Excusés : Paméla CHARIÉ donne pouvoir à Gwenaëlle LUCAS, Francis DESPIERRES donne pouvoir à Michel CHAILLOUX, Elisabeth DENIS donne pouvoir à Ralph TRICOT et Julie NEAU.

Secrétaire de séance : Philippe RABILLÉ.

Adoption du procès-verbal du 26 mars 2024 par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Ordre du jour :

<i>FINANCES</i>	
DEL20240430-01	Budget 2024 : Subvention au RASED (RESEAU D'AIDE SPECIALISEE DES ENFANTS EN DIFFICULTE)
DEL20240430-02	Création budget lotissement « Le Petit Train Bois »
DEL20240430-03	Création budget lotissement « Le Moulin l'Abbé Est »
DEL20240430-04	Création budget lotissement « La Coirie »
DEL20240430-05	Répartition du produit des amendes de police – Demande de subvention

<i>AFFAIRES GENERALES</i>	
DEL20240430-06	Commissions municipales : Stéphane Logeais
DEL20240430-07	SYDEV – Convention L.RN. 298.03.002 Rénovation des boules
DEL20240430-08	Proposition de motion sur l'Eolien
DEL20240430-09	CHANTS SONS 2025
	Tirage au sort des jury d'assises

Questions diverses : PLUi- Présentation de l'étude sur le potentiel de la zone U

Délégations

Urbanisme

Par délibération du 31/01/2020, le conseil Les Sables d'Olonne Agglomération a délégué aux communes le droit de préemption,

Droit de préemption sur délégation : Renonciation

N°	Date Arrivée	Nom des Propriétaires	Nom & Adresse Mandataire	Adresse du bien	Section & N°	Surface
12/2024	29/03/2024	DE SOUSA DEGOBERT	Me Stéphane SIRE	4 rue de la Brosse Maçon	AD 413	353 m ²
13/2024	08/04/2024	LOGEAIS / GOURBEIL	Me Stéphane SIRE	10 rue de la Cartraie	AD 400	514 m ²

Délégation article L2122-22-4°s :

Décision N°	Travaux- Equipement	Nom	Adresse	Montant HT	Date
2024/02	EHPAD plomberie remplacement circulateur bouclage eau chaude	TLE	LES ACHARDS	1 185.71	22/02/2024
2024/02	Ecole remise état panneau basket	SPORT NATURE	BEIGNON	919.66	22/02/2024
2024/02	Vitrine affichage extérieure école CC	MANUTAN	NIORT	1 089.00	19/03/2024
2024/02	Mobilier tables et chaises école CC	MANUTAN	NIORT	1 052.04	19/03/2024
2024/02	Peinture sol RD32	ESVIA	BELLEVIGNY	2 046.63	19/04/2024
2024/03	EHPAD remise en état chambre 10 ponçage sol, mur	HERBRETEAU SARL	ST MATHURIN	3 148.30	25/04/24
2024/03	EHPAD remplacement éclairage LED salle à manger	GAILLARD CHAUFFAGE SARL	L'AIGUILLON SUR VIE	2 523.04	25/04/24
2024/03	EHPAD portes placards coulissantes	BAILLY	LA ROCHE S YON	1 827.00	25/04/24

Finances :

DEL20240430-01	Budget 2024 : Subvention au RASED
----------------	-----------------------------------

Le Maire rappelle que la commune participe depuis quelques années au financement des charges de fonctionnement du Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté des Sables d'Olonne (RASED).

Pour l'année 2024, le montant de la participation de la commune est fixé à 2.50 € par élève sachant que ce taux est actualisé chaque année en fonction de l'effectif de l'école publique connu à la rentrée scolaire soit 119 élèves. La participation 2024 s'élève à 297.50 €.

Pour mémoire en 2023 : 129 élèves pour 322.50 €.

Le conseil municipal est invité à approuver cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Acte la participation au RASED pour un montant de 297,50 €,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Vu le projet d'aménagement du lotissement rue du Domaine sur le territoire de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « Le petit traine bois », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement Le petit traine bois ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « Le petit traine bois », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- De céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement Le petit traine bois »,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Vu le projet d'aménagement du lotissement rue du Moulin l'Abbé (situé dans l'emprise de l'Opération d'Aménagement Programmé) sur le territoire de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « Le Moulin l'Abbé Est », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement « Le Moulin l'Abbé Est ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « Le Moulin l'Abbé Est », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- De céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement « Le Moulin l'Abbé Est »,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Vu le projet d'aménagement du lotissement rue de la Coirie sur le territoire de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « La Coirie », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- Céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement « La Coirie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De créer un budget de comptabilité M57 avec stock dénommé budget annexe lotissement « La Coirie », dans le but de retracer toutes les opérations futures relatives à la gestion du lotissement dont les parcelles sont destinées à la vente,
- De céder les terrains concernés par ces opérations de lotissement du budget principal vers le budget annexe,
- D'appliquer le régime de la TVA pour la vente des lots,
- De solliciter le Comptable public pour obtenir l'immatriculation INSEE et la création du budget annexe « Lotissement « La Coirie »
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DEL20240430-05	Répartition du produit des amendes de police – Demande de subvention
----------------	--

Dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, le Département de la Vendée participe au financement des aménagements de sécurité.

Cette année, il est proposé de solliciter l'aide du Département de Vendée au titre de la création d'une sente piétonne et cyclable rue du Sacré Cœur afin de sécuriser les habitants du lotissement de la Chèvrerie vers le bourg, les arrêts de bus scolaires et les écoles.

Ces travaux sont estimés à 25 880 € HT soit 31057€ TTC. Ils peuvent faire l'objet d'une aide à hauteur de 20 %, la demande doit être déposée avant le 1^{er} juin.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide du Département à hauteur de 20 % du montant de l'opération ci-dessus au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Les crédits en dépenses sont inscrits au budget 2024 sur l'opération de voirie 95.

Plan de financement prévisionnel

DESIGNATION	Montant ht	recettes HT	Montant ht	taux
Travaux	25 880 €	Amendes de Police	5 564 €	20,00%
		Conseil Départemental « Logement et aménagement des communes »	5 176 €	20,00%
Honoraire MO	1 941 €	Conseil Départemental études	970 €	50 %
		ETAT- DSIL	5 564 €	20,00%
		Fond de concours	5 923 €	
s/T	27 821 €	s/t	23 197 €	79,66%
Imprévus 5%	1 300 €	Autofinancement net	5 924 €	20,34%
total	29 121 €	total	29 121 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- De solliciter un financement au titre des amendes de police 2024,
- De solliciter toutes autres subventions au taux maximum pour le financement de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Suite à l'installation de Stéphane LOGEAIS comme conseiller municipal lors de la séance précédente, le Maire propose l'intégration de Stéphane LOGEAIS dans les commissions municipales 4 et 5

Nouvelle composition des commissions municipales :

1 - Urbanisme - Voirie - Réseau - Personnel Techniciens
Responsable de commission : Nathalie LUCAS Pascal THOMAZEAU- Ralph TRICOT- Cyril LOGEAIS- Philippe VALLADE – Alain GUILLET
2 - Développement Durable - Emballage - Espaces Publics - Patrimoine
Responsable de commission : Ralph TRICOT Philippe RUCHAUD- Philippe VALLADE- Elisabeth DENIS- Francis DESPIERRES- Philippe RABILLE - Alain GUILLET – Cyril LOGEAIS
3 - Scolarité - Jeunesse - Civité - Restauration scolaire - Carrières Libres
Responsable de commission : Gwénaëlle LUCAS Paméla CHARIE- Cyril LOGEAIS- Francis DESPIERRES – Pascal THOMAZEAU- Vanessa BEDNIK – Julie NEAU
4 - Commission Finances - Nord de Poitou - Personnel Communaux
Responsable de commission : Jean-Charles CHAILLOUX Pascal THOMAZEAU- Philippe RUCHAUD- Cyril LOGEAIS- Philippe RABILLE- Stéphane LOGEAIS
5 - Commission Culture - Tourisme - Vie Locale - Vie Associative
Responsable de commission : Paméla CHARIE Gwénaëlle LUCAS- Jean-Charles CHAILLOUX- Vanessa BEDNIK- Franck BRUNEAU- Francis DESPIERRES – Stéphane LOGEAIS – Alain GUILLET – Julie NEAU

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la composition des commissions municipales.

La convention du SYDEV prévoit la rénovation des boules de 1^{ère} génération et/ou à fort taux de pannes sur les rues Clemenceau et de Lattre Tassigny (43 lanternes), la rue Richelieu (33 lanternes) et la rue de la Croix des Pèlerins (9 lanternes).

La participation s'élève à 41 862 € inscrite au budget de l'opération 95. Le Sydev fait bénéficier d'un taux de participation de 30 % au lieu de 50% suite à une subvention obtenue par le dispositif « fonds verts » (fonds d'Etat)

Nature des Travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Rénovation	139 538.00	167 446.00	139 538.00	30%	41 861.00
Total Participation					41 861.00

Le conseil municipal est invité à autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Acte la convention L.RN. 298.03.002 pour la rénovation des boules sur les rues Clemenceau et de Lattre Tassigny (43 lanternes), la rue Richelieu (33 lanternes) et la rue de la Croix des Pèlerins (9 lanternes),
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec le SYDEV pour ce dossier.

Il existe un pacte millénaire entre la France et l'Océan !

Ce pacte millénaire et l'héritage naturel de notre belle Vendée littorale viennent d'être torpillés.

Sans aucune concertation et moins de 48 heures avant l'échéance, l'Etat, maître d'œuvre de la planification maritime, convoquait les élus le 6 mars pour leur révéler la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer.

Le gouvernement se moque clairement de nous en diffusant ces cartes dans la précipitation et en dévoilant ses projets 10 jours après le grand débat public qui s'est tenu aux Sables d'Olonne le 26 février, alors que depuis des mois nous attendions ces éléments nécessaires au débat.

Les élus du littoral vendéen demandent à être respectés et écoutés par le gouvernement, maître d'ouvrage du développement de l'éolien en mer, ainsi que par ses représentants. Aucune politique publique littorale et maritime ne pourrait réussir contre l'avis des marins pêcheurs et des élus et populations littorales.

La France a conclu un pacte millénaire avec la mer qui repose sur des responsabilités collectives :

- Valoriser la mer et en faire un atout en terme de recherche et d'innovation (hydrolien, thalassothermie, éolien flottant etc.)
- Mais aussi et surtout protéger l'océan, son environnement et ses paysages littoraux, absolument uniques.

Nous autres, habitants des 250 kilomètres de côtes vendéennes, qui voyons tous les 4 ans s'élanter fièrement les skippers du Vendée Globe, nous autres élus et gardiens vigilants des communes du littoral, aux avant-postes de la montée des océans, de l'érosion du trait de côte, de la conjugaison harmonieuse des activités maritimes, nous le savons, nous le vivons : la mer, c'est la liberté et le dernier espace qui échappait à l'urbanisation, aux zones industrielles et aux vacarmes de ce monde.

Il est parfaitement inacceptable de positionner une nouvelle "aire propice", synonyme d'un futur parc éolien posé d'ici à 2035, à 15 km des Sables d'Olonne et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, et à 24 km de Talmont-Saint-Hilaire, en pleine zone de pêche. Même les industriels français regroupés au sein du syndicat des énergies renouvelables n'ont jamais imaginé et proposé des éoliennes posées à moins de 30 kilomètres des côtes vendéennes... Tout est une question d'équilibre : il ne faut jamais sacrifier une activité économique contre une activité énergétique. Jamais une activité en mer contre une activité à terre, et inversement.

En effet, un autre avenir serait possible et d'ici 2050 un océan de solutions s'ouvre à nous telles que ces éoliennes de seconde génération déployées en Écosse, en Norvège ou ailleurs, flottantes, recyclables, locales, pouvant même bientôt fabriquer sur place une énergie hydrogène inépuisable sans tapisser les fonds de centaines de kilomètres de câbles supplémentaires...

La ligne d'horizon des skippers du Vendée Globe devrait-elle être coupée par un champ de turbines ? L'une des plus belles baies du monde devra-t-elle céder à une urbanisation et industrialisation débridée ? En 2022, les Sablais ont répondu dans les urnes à cette question très claire : « Seriez-vous favorable à la construction d'un parc éolien en mer visible depuis la plage et les côtes des Sables d'Olonne ? » Et 65% ont répondu non, refusant de brader un cadre de vie absolument unique, un paysage, un environnement, un patrimoine, un héritage.

La Vendée contribue déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et nous ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral. Que d'autres départements qui n'ont pas encore de parc en mer fassent le même effort. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes réglementaires en vigueur pourrait être envisagé après 2050.

Il est proposé :

- D'ADOPTER la motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024.
- D'ADRESSER cette motion :
 - à la presse,
 - aux intercommunalités et communes vendéennes, au Département de Vendée,
 - aux pouvoirs publics : Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, au Secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, au Ministre délégué chargé de l'Industrie.
 - à la Présidente de Région,
 - aux Préfets de Département et de Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour 0 contre 1 abstention :

- D'ADOPTER la motion contre la cartographie des « zones propices » au développement de l'éolien en mer révélée par la préfecture maritime le 6 mars 2024.
- D'ADRESSER cette motion :
 - à la presse,
 - aux intercommunalités et communes vendéennes, au Département de Vendée,
 - aux pouvoirs publics : Premier Ministre, au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, au Secrétaire d'Etat chargé de la mer et de la biodiversité, au Ministre délégué chargé de l'Industrie.
 - à la Présidente de Région,
 - aux Préfets de Département et de Région.

DEL20240430-09	CHANTS SONS 2025
----------------	------------------

Le Maire présente le bilan de la soirée Chant 'appart organisée par la commune :

Nombre d'entrées : 30 personnes à 20 € soit 600 €

Charges : 2 016.79 € (affiches + concert + buffet)

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur son maintien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour 0 contre 0 abstention :

- Décide de ne pas organiser la soirée Chant 'appart par la commune,
- Maintien son adhésion annuelle à l'association Chants Sons,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Tirage au sort des 3 jurys d'assise – liste préparatoire :

1	Bureau Vote n°1	électeur n°504	PRAUD Nadia
2	Bureau Vote n°2	électeur n°200	DENUID Marie
3	Bureau Vote n°2	électeur n°559	REMAUD Marie-Claude épouse THIBAudeau)

Divers :

Prochaines séances de conseil : 28/05/2024 et 25/06/2024,

Présentation des projets de lotissement en cours (le petit traine bois, moulin l'abbé est),

Présentation de l'étude chargée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (potentiel de la zone U),

Gens du voyage : Aménagement de protection pour éviter les stationnements non autorisés,

Spectacle de magie 2025 : le mercredi 26 février 2025,

Radar pédagogique rue Clemenceau : Analyse des enregistrements.

Ecole publique : Demande d'inscription d'un enfant de Brem-sur-mer (avec refus de dérogation) avis défavorable à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 22

Le Maire,
Michel Chailloux

Le Secrétaire,
Philippe Rabillé,

